

## **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 JUILLET 2019 À 11:30 HEURES :**

À la séance extraordinaire tenue le 12 juillet 2019 à 11 h 30, à la salle du conseil municipal, sont présents les conseillers(ères) : Gina Castelli, Éric Mageau, René Rivard, France Martel, Christine Lafrance et Jean-Pierre Beaudoin sous la présidence de la mairesse Mme Nathalie Bresse.

Jonathan Piché, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

Il est constaté et mentionné que l'avis de convocation a été signifié dans les délais requis par le Code municipal à tous les membres du conseil.

1.  
Ouverture de la séance extraordinaire à 11 h 30.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

### **2019-07-179 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**

1. Ouverture de la séance extraordinaire;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Mandat à l'Union des municipalités du Québec – achat de différents bacs pour la collecte des matières résiduelles;
4. Appui à la candidature de la MRC du Haut-Saint-François au Prix Leadership municipal de la FQM;
5. Période de questions;
6. Levée de la séance extraordinaire.

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Gina Castelli **ET RÉSOLU QUE** le conseil municipal d'Ascot Corner adopte l'ordre du jour tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

### **2019-07-180 3. MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) - ACHAT DE DIFFÉRENTS BACS POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES :**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité d'Ascot Corner a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), de préparer en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de bacs roulants et de mini-bacs de cuisine pour la collecte des matières résiduelles, pour l'année 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au Règlement sur *la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité d'Ascot Corner désire participer à

cet achat regroupé pour se procurer des bacs roulants dans les quantités nécessaires pour satisfaire ses besoins;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Jean-Pierre Beaudoin **ET RÉSOLU :**

**QUE** le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si réité au long;

**QUE** la Municipalité d'Ascot Corner confie à l'UMQ le mandat de préparer en son nom et celui des autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé visant la fourniture de bacs roulants nécessaires aux activités de la municipalité pour l'année 2020;

**QU'** afin de permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité d'Ascot Corner s'engage à fournir à l'UMQ toutes les informations requises en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée. Aussi, bien que les besoins exprimés par la Municipalité à ce stade-ci soient approximatifs, les quantités indiquées dans la fiche technique d'inscription doivent représenter le plus fidèlement possible les besoins réels anticipés de la Municipalité. En conformité avec le cadre législatif applicable aux regroupements d'achats de l'UMQ, cette dernière ne pourra donner suite à une modification des quantités que lorsque celle-ci constitue un accessoire au contrat et n'en change pas la nature;

**QUE** si l'UMQ adjudge un contrat, la Municipalité d'Ascot Corner s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

**QUE** si l'UMQ adjudge un contrat, la Municipalité d'Ascot Corner s'engage à procéder à l'achat des produits qu'elle a inscrits à l'appel d'offres BAC-2020, selon les quantités minimales déterminées et autres conditions contractuelles;

**QUE** la Municipalité d'Ascot Corner reconnaisse que l'UMQ recevra directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ce pourcentage est fixé à 0.5%;

**QU'** un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

2019-07-181 <sup>4.</sup> **APPUI À LA CANDIDATURE DE LA MRC DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS AU PRIX LEADERSHIP MUNICIPAL DE LA FQM :**

**CONSIDÉRANT QUE** depuis 2014, la MRC du Haut-Saint-François coordonne une démarche de développement territoriale globale et intégrée visant à améliorer la qualité de vie de la population de son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** cette démarche vise à mieux travailler ensemble, soit entre les municipalités et les organismes sectoriels;

**CONSIDÉRANT QU'** à ce jour, un système de gouvernance pour cette démarche est implanté dans le Haut-Saint-François avec à sa tête, une équipe de développement formée d'élus, de directions générales et/ou de

représentants des différents organismes et institutions (CSHC, CIUSSS, CDC, CJE, SADC, CLD et Emploi Québec). À cette équipe de développement s'ajoutent 3 comités opérationnels formés de représentants de différents organismes du territoire ainsi qu'un comité de coordination.

**CONSIDÉRANT QUE** cette démarche été coordonnée de façon concertée auprès de plus de 120 intervenants, citoyens, élus et représentants de différents organismes, lors de différentes consultations, afin d'établir un portrait quantitatif et qualitatif du territoire, qui a mené à définir une vision des valeurs et des changements souhaités :

**Cinq valeurs :**

Apprentissage - Égalité - Solidarité - Préservation - Audace

**Huit changements souhaités :**

- Donner à la population le goût d'apprendre et d'entreprendre (une population audacieuse) ;
- Augmenter la scolarisation et les compétences de la population ;
- Augmenter la population active et sa qualification ;
- Avoir une culture d'égalité homme-femme ;
- Avoir une culture de solidarité forte entre les citoyens, les organismes et les municipalités ;
- Avoir une vision d'avenir partagée et rassembleuse dans laquelle chaque acteur sait qu'il a un rôle à jouer et qui guide les actions de tous ;
- Avoir une croissance démographique dans l'est du territoire ;
- Réduire l'âge médian pour l'ensemble du territoire et surtout dans l'est.

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Gina Castelli **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner appuie le dépôt de candidature de la MRC du Haut-Saint-François pour le Prix du Leadership municipal 2019 de la FQM. Ce prix souligne une initiative remarquable d'une municipalité ou d'une MRC pour le développement de son milieu, par la mise en œuvre d'un projet structurant pour la communauté locale ou régionale.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

5.  
**PÉRIODE QUESTIONS**

Aucune.

2019-07-182 6.  
**LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE :**

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Christine Lafrance **QUE** la séance extraordinaire soit levée à 11 h 59.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

---

JONATHAN PICHÉ  
DIR. GÉN. ET SECR.-TRÉS.

---

NATHALIE BRESSE  
MAIRESSE